

# Commission Organisation Sportive

## REUNION DU 15 MAI 2023

### Membres Présents Messieurs

- |           |               |
|-----------|---------------|
| - SEBTI   | Maamar        |
| - TERRAS  | Mohamed Salah |
| - BOUKRIA | Abdelhakim    |
| - DIB     | MOURAD        |

## **1-Traitement des affaires.**

---

### **AFFAIRE N° 34/ Rencontre NRBT – JSAM (U 19) du 06/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre
  - Vu la feuille de match
  - Vu le rapport de l'arbitre.
  - Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée suite l'absence de l'équipe JSAM sur le lieu de la rencontre.
  - Attendu que la rencontre est programmée le 06.05.2023 à Mila (insérée su site LFWM).
  - Attendu que l'équipe du JSAM ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.
  - Attendu de l'équipe du NRBT était présente sur le terrain.
  - Attendu que l'absence délibérée de l'équipe du JSAM est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaire.
- Par ces motifs** et compte tenu de tout ce qui précède. La COS décide match perdu par forfait à l'équipe du JSAM et en attribue le gain du match à l'équipe du NRBT (U 19) sur le score de 3 à 0.
- Une amende 5000 DA est infligée au club JSAM (Art 62 des RCFA de la FAF)

### **AFFAIRE N° 35/ Rencontre JSAM – WRM (Seniors) du 12/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre
  - Vu la feuille de match
  - Vu le rapport de l'arbitre.
  - Vu le rapport du commissaire au match.
  - Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée suite l'absence de l'équipe JSAM sur le lieu de la rencontre.
  - Attendu que la rencontre est programmée le 12.05.2023 à Ain Melouk (insérée su site LFWM).
  - Attendu que l'équipe du JSAM ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.
  - Attendu de l'équipe du WAT était présente sur le terrain.
  - Attendu que l'absence de l'équipe du JSAM est constatée par l'arbitre dans les règles et délais réglementaire.
  - Attendu qu'il y'a lieu de considérer qu'il s'agit d'un forfait délibéré de l'équipe du JSAM
- Par ces motifs** et compte tenu de tout ce qui précède. La COS décide match perdu par forfait à l'équipe du JSAM et en attribue le gain du match à l'équipe du JCL (S) sur le score de 3 à 0.
- Défalcation de 6 points à l'équipe JSAM.
  - Une amende 15000 DA est infligée au club JSAM (Art 62 des RCFA de la FAF)
  - 2ème infraction. Phase retour

### **AFFAIRE N° 36/ Rencontre WRM – NRBG (U15) du 12/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match.
  - Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'effectif réduit de l'équipe NRBG sur le lieu de la rencontre.
  - Attendu que la rencontre est programmée le 12.05.2023 à MILA (insérée su site LFWM).
  - Attendu que les deux équipes étaient présentes sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.
  - Attendu que l'équipe de NRBG s'est présentée avec un effectif de 10 joueurs.
  - Attendu que l'arbitre a refusé de faire jouer le match
  - Attendu que si au cours d'un match une équipe se présente sur le terrain avec un effectif de moins de 11 (onze) joueurs, la rencontre n'aura pas lieu.
- Par ces motifs** et compte tenu de tout ce qui précède. La COS décide match perdu par pénalité à l'équipe du NRBT et en attribue le gain du match à l'équipe du WRM (U15) sur le score de 3 à 0.

#### **AFFAIRE N° 37/ Rencontre WRM – NRBG (U19) du 13/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu les pièces versées au dossier
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite à l'absence de l'ambulance sur le lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre est programmée le 13.05.2023 à MILA (insérée su site LFWM).
- Attendu que l'équipe les deux équipes étaient présentes sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.

**Par ces motifs** et compte tenu de tout ce qui précède. La COS décide match perdu par pénalité à l'équipe du WRM et en attribue le gain du match à l'équipe du NRBG (U19) sur le score de 3 à 0.

#### **AFFAIRE N° 38/ Rencontre USZ – DSBF (U15) du 13/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu les pièces versées au dossier
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite à l'absence de l'ambulance sur le lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre est programmée le 13.05.2023 à ZEGHAIA (insérée su site LFWM).
- Attendu que l'équipe les deux équipes étaient présentes sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.

**Par ces motifs** et compte tenu de tout ce qui précède. La COS décide match perdu par pénalité à l'équipe du USZ et en attribue le gain du match à l'équipe du DSBF (U15) sur le score de 3 à 0.

#### **AFFAIRE N° 39/ Rencontre USZ – DSBF (U17) du 13/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu les pièces versées au dossier
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite à l'absence de l'ambulance sur le lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre est programmée le 13.05.2023 à ZEGHAIA (insérée su site LFWM).
- Attendu que l'équipe les deux équipes étaient présentes sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.

**Par ces motifs** et compte tenu de tout ce qui précède. La COS décide match perdu par pénalité à l'équipe du USZ et en attribue le gain du match à l'équipe du DSBF (U17) sur le score de 3 à 0.

#### **AFFAIRE N° 40/ Rencontre USZ – DSBF (U19) du 13/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu les pièces versées au dossier
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite à l'absence de l'ambulance sur le lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre est programmée le 13.05.2023 à ZEGHAIA (insérée su site LFWM).
- Attendu que l'équipe les deux équipes étaient présentes sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.

**Par ces motifs** et compte tenu de tout ce qui précède. La COS décide match perdu par pénalité à l'équipe du USZ et en attribue le gain du match à l'équipe du DSBF (U19) sur le score de 3 à 0.

#### **AFFAIRE N° 41/ Rencontre WAT – ASMZ (U14) du 13/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe de l'ASMZ sur le lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre est programmée le 13.05.2023 à FERDJIOUA (insérée su site LFWM).
- Attendu que l'équipe de WAT ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.
- Attendu que l'équipe du WAT n'a pas apportée d'élément nouveau.

**Par ces motifs** et compte tenu de tout ce qui précède. La COS décide match perdu par pénalité à l'équipe du WAT et en attribue le gain du match à l'équipe du ASMZ (U 14) sur le score de 3 à 0.

#### **AFFAIRE N° 42/ Rencontre MCAR – WAT (U14) du 13/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe des deux équipes sur le lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre est programmée le 13.05.2023 à FERDJIOUA (insérée su site LFWM).
- Attendu que les deux équipes ne sont pas présentées sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.
- Attendu que les deux équipes n'ont pas apportées d'élément nouveau.

**Par ces motifs** et compte tenu de tout ce qui précède. La COS décide match perdu par pénalité pour es deux équipes l'équipe sur le score de 3 à 0.

**AFFAIRE N° 43/ Rencontre CEST – MCAR (U14) du 13/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe de l'ASMZ sur le lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre est programmée le 13.05.2023 à FERDJIOUA (insérée su site LFWM).
- Attendu que l'équipe de MCAR ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.
- Attendu que l'équipe du MCAR n'a pas apportée d'élément nouveau.

**Par ces motifs** et compte tenu de tout ce qui précède. La COS décide match perdu par pénalité à l'équipe du MCAR et en attribue le gain du match à l'équipe du CEST (U 14) sur le score de 3 à 0.

**AFFAIRE N° 44/ Rencontre NOSB – EFCL (U14) du 13/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe du WAT sur le lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre est programmée le 13.05.2023 à FERDJIOUA (insérée su site LFWM).
- Attendu que l'équipe du NOSB ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.
- Attendu que l'équipe du NOSB n'a pas apportée d'élément nouveau.

**Par ces motifs** et compte tenu de tout ce qui précède. La COS décide match perdu par pénalité à l'équipe du NOSB et en attribue le gain du match à l'équipe du EFCL (U 14) sur le score de 3 à 0.

**AFFAIRE N° 45/ Rencontre GSM – NOSB (U14) du 13/05/2023**

- Non déroulement de la rencontre
- Vu la feuille de match
- Attendu que la rencontre sus visée ne s'est pas déroulée par suite de l'absence de l'équipe du WAT sur le lieu de la rencontre.
- Attendu que la rencontre est programmée le 13.05.2023 à FERDJIOUA (insérée su site LFWM).
- Attendu que l'équipe du NOSB ne s'est pas présentée sur le terrain à l'heure impartie de la rencontre.
- Attendu que l'équipe du NOSB n'a pas apportée d'élément nouveau.

**Par ces motifs** et compte tenu de tout ce qui précède. La COS décide match perdu par pénalité à l'équipe du NOSB et en attribue le gain du match à l'équipe du GSM (U 14) sur le score de 3 à 0.